

L'avenir **MINIER** DU QUÉBEC



LES SUJETS ÉCONOMIQUES
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Conversation publique sur l'avenir minier du Québec

INITIATIVE, DÉVELOPPEMENT ET RÉALISATION DE LA DÉMARCHE

Directeur général
Michel Venne

Directrice – Stratégie et communications
Paule Gagnon

Directeur de projet – Conversation publique sur l’avenir minier du Québec
Yves Bourguignon

Directrice – INM Services conseils
Julie Caron-Malenfant

Planification et coordination logistique
Adaée Lacoste et Louis-Philippe Lizotte

Édimestre
Aude Leroux-Lévesque

Directeur administratif
Pascal Grenier

Adjointe administrative
Rajae Nuiji

Coordonnateur de la plateforme de discussion en ligne
Benjamin Cerantola

Conseiller en communications et relationniste de presse
Roch Bilodeau – Phare Communications

RÉALISATION DU DOCUMENT

Recherche, documentation, analyse et rédaction
François-Nicolas Pelletier

Édition de texte
Yves Bourguignon

Révision
Roch Bilodeau – Phare Communications

COMITÉ CONSULTATIF DE LA DÉMARCHE

Jean-Claude Belles-Isles
Association minière du Québec

Jean-Philippe Boucher
Union des municipalités du Québec

Philippe Bourke
Regroupement national des conseils régionaux de l’environnement du Québec

Clairandree Cauchy
Syndicat des métallos (FTQ)

Sylvain Durocher,
Investissement Québec

Farid Harouni
Fédération québécoise des municipalités

Jean-Marc Lulin
Exploration Azimut

Suzann Méthot
Initiative boréale canadienne

Jusqu’au 20 février 2012 :
Claire Bolduc
Solidarité rurale du Québec

Denis Hamel
Fédération des chambres de commerce du Québec

Jusqu’au 2 mars 2012 :
Ugo Lapointe
Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!

Christian Simard
Nature Québec

L’Institut du Nouveau Monde remercie également de leur apport les observateurs d’expérience et de milieux académiques qui, à un moment où l’autre de la recherche et de la rédaction des documents, ont aimablement accepté de partager avec l’INM certaines observations ou ont pu confirmer certains éléments précis de savoirs plus spécialisés : **Michel Aubertin** (École Polytechnique de Montréal), **Michel Jébrak** (UQAM et Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM), **Bruno Bussière** (UQAT), **Paule Halley** et **Jean Baril** (Chaire de recherche du Canada en droit de l’environnement de l’Université Laval).

Ce document est produit dans le cadre de la *Conversation publique sur l'avenir minier du Québec*, une démarche de l'Institut du Nouveau Monde qui a pour but d'exposer au grand public, de façon objective et impartiale, les grands enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales du Québec et d'offrir aux citoyens et aux divers intervenants une tribune libre pour exprimer leurs questionnements, leurs préoccupations, et plus particulièrement leurs pistes de solution.

L'Institut du Nouveau Monde

L'Institut du Nouveau Monde est une organisation à but non lucratif non partisane dont la mission est de développer la participation citoyenne et de renouveler les idées au Québec.

Depuis 2004, son action permet d'augmenter la proportion de citoyens qui participent à la vie démocratique ainsi que la qualité du débat dans la province. L'organisation s'emploie à informer sur les enjeux essentiels, à animer un débat continu sur ces enjeux et à valoriser les idées et projets issus de ce débat dans l'opinion publique et auprès des décideurs.

L'INM œuvre dans une perspective de justice et d'inclusion sociales, dans le respect des valeurs démocratiques et dans un esprit d'ouverture et d'innovation.

Son impartialité et sa neutralité dans les débats sont reconnues. L'INM n'est affilié à aucun parti politique et à aucun groupe d'intérêt, mais porte la parole citoyenne exprimée dans les activités qu'il organise.

Autres documents disponibles au www.inm.qc.ca

1. Des acteurs, des intervenants et des points de vue
2. Des documents et des sites Web existants
3. Le Québec et les mines
4. Les sujets économiques et de développement régional
5. Les sujets sociaux et de gouvernance
6. Les sujets environnementaux et de territoire

Les six documents préparés par l'Institut du Nouveau Monde dans le cadre de la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec sont évolutifs. Pour s'assurer d'être à l'écoute des citoyennes et citoyens – ce qui est l'objectif fondamental de cette démarche – l'INM pourra au besoin, au fur et à mesure des activités de la Conversation, bonifier l'information qui y est contenue, que ce soit pour y ajouter un élément, en compléter un autre ou apporter de nouvelles informations. Le cas échéant, les nouvelles éditions des documents ainsi bonifiés porteront un numéro différent, permettant ainsi de distinguer leur évolution.

TABLE DES MATIÈRES

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL	5
La contribution à l'économie	5
L'emploi et l'impact régional	7
Les projets de développement minier au Québec	8
L'ÉQUILIBRE DES COÛTS ET DES BÉNÉFICES	10
Une question complexe pour plusieurs raisons	10
Un appel à une meilleure connaissance	10
Le rapport coûts/bénéfices et le Plan Nord	13
LA CONTRIBUTION DU SECTEUR MINIER AUX REVENUS DU GOUVERNEMENT	15
Les éléments de base de la situation actuelle	15
Des mesures de redressement	16
LE CARACTÈRE CONCURRENTIEL DU QUÉBEC	18
Une comparaison complexe	18
Le Québec par rapport au reste du Canada	18
Le Québec par rapport au reste du monde	21
La position du Québec	22
Des éléments de discussion sur les interventions gouvernementales touchant l'industrie minière	24
LA MAIN-D'ŒUVRE, SA FORMATION, SON EXPERTISE ET LES IMPACTS LOCAUX	27
Une question de quantité	27
Des institutions qui se développent	28
Une rareté qui s'accroît	29
Des préoccupations locales et régionales	29

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

Dans le contexte des discussions actuelles touchant l'avenir minier du Québec, un des éléments qui a inspiré à l'Institut du Nouveau Monde l'idée de proposer une Conversation publique est la question de l'apport de l'activité minière à la collectivité québécoise. Quand il s'agit de mines, on entend parler de « ruée vers l'or », parfois de « fièvre ». Mais au-delà de ces expressions qui peuvent toucher l'imagination, la contribution de l'activité minière au développement économique et aux revenus de l'État doit faire l'objet d'une réflexion d'ensemble. Voici donc quelques éléments d'information qui visent à faciliter et alimenter les échanges.

La contribution à l'économie

Au Québec, environ 600 entreprises sont actives aux différentes étapes du développement minier (exploration, extraction et première transformation). La contribution de ces entreprises à l'économie québécoise s'élevait, en 2008, à 4,8 milliards de dollars, ce qui représentait 1,6 % du produit intérieur brut (PIB) de la province¹.

Ces statistiques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec tiennent compte à la fois de la contribution directe et indirecte des entreprises minières à l'économie. Les impacts indirects font référence à l'activité économique générée chez tous les fournisseurs de l'industrie minière. Par comparaison, voici la contribution de quelques autres secteurs à l'économie (impact direct seulement) :

Commerce de gros et de détail	12,0 %
Soins de santé et assistance sociale	7,6 %
Construction	5,8 %
Transport et entreposage	4,5 %
Hébergement et services de restauration	2,1 %
Agriculture, foresterie, chasse et pêche	2,0 %
Fabrication d'aliments*	1,9 %
Arts, spectacles et loisirs	1,0 %
Fabrication de produits chimiques (<i>incluant produits pharmaceutiques</i>)*	0,5 %
Fabrication de meubles*	0,5 %

Source : Institut de la Statistique du Québec². Données de 2011, sauf pour les secteurs portant un astérisque : données de 2009.

Dans l'ensemble, on peut souligner le fait que les industries primaires occupent une place modeste dans l'économie québécoise. Le secteur primaire compte les industries « extractives », ce qui inclut

¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Profil des retombées économiques des activités et des investissements du secteur minier au Québec, août 2011, p. 19.

² Données tirées des tableaux suivants : « Statistiques principales du secteur de la fabrication, pour l'activité manufacturière, par sous-secteur du SCIAN, Québec, 2009 » (www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/sectr_manfc/profil_secteur/qc_2009_scian3_actman.htm); « Produit intérieur brut réel par industrie, aux prix de base, données désaisonnalisées et annualisées, Québec, octobre 2011 », (www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/compt_econm/tabsom101inter.htm); et « Produit intérieur brut selon les revenus, Québec, 2004-2010 » (www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/compt_econm/cea2_1.htm). Calculs de l'auteur.

l'extraction de minéraux et d'hydrocarbures, mais aussi la foresterie, l'agriculture, et les pêcheries. Le tableau suivant montre l'apport du secteur primaire au PIB de chaque province canadienne :

CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIMAIRE À L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE PROVINCIALE – 2010			
Terre-Neuve-et-Labrador	28,7 %	Colombie-Britannique	5,5 %
Saskatchewan	23,7 %	Nouvelle-Écosse	5,0 %
Alberta	22,0 %	Nouveau-Brunswick	4,2 %
Île-du-Prince-Édouard	8,0 %	Québec	2,2 %
Manitoba	6,2 %	Ontario	1,5 %

Source : Reproduit de Joëlle Noreau, « Les ressources naturelles : un potentiel en or? », *Perspectives – La revue d'analyse économique du Mouvement Desjardins*, vol. 21, été 2011, tableau 8, p. 19.

Cela dit, le secteur minier a beaucoup progressé ces dernières années. Entre 2007 et 2010, son rythme de croissance était deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de l'économie québécoise : le PIB minier (extraction seulement) a en effet augmenté de 3,5 % par année en moyenne durant cette période, contre 1,4 % pour l'ensemble de l'économie³. Le ministère des Finances du Québec s'attend d'ailleurs à ce que la place du secteur minier dans l'économie québécoise augmente légèrement dans les prochaines années⁴.

Cette tendance à la hausse devrait en effet se poursuivre, puisque les investissements miniers se sont accélérés ces dernières années. Les dépenses combinées d'exploration et d'aménagement de mines ont atteint 2,9 milliards de dollars en 2010, en hausse de 80 % par rapport à 2007⁵.

L'industrie minière a un effet structurant, particulièrement dans certaines régions qui en dépendent fortement, et qui en tirent même leur origine. Par exemple, dans les années 1950, Sept-Îles est passée d'un village de pêcheurs à une ville de plusieurs milliers d'habitants grâce à l'exploitation du minerai de fer dans les régions situées près du Labrador. L'Abitibi-Témiscamingue est un autre exemple de région qui s'est bâtie autour du développement minier.

Pour accompagner les activités d'exploration, d'extraction et de première transformation, se développent de nombreuses activités de services (services conseils en génie, géomatique, firmes de comptabilité et de droit, hôtellerie, restauration, etc.).

L'industrie minière stimule aussi des activités de fabrication, notamment du côté des équipementiers. C'est un domaine où les exportations québécoises ont connu une forte croissance ces dernières années : les exportations de machinerie minière sont passées de 65 à 196 millions de dollars entre 2000 et 2008, une augmentation de plus de 200 %⁶. Bien qu'encore relativement modeste dans l'ensemble, c'est un domaine d'activité qui présente un potentiel intéressant pour le Québec, notamment pour aider à combler les périodes creuses que vivent les entreprises d'extraction minière à l'occasion⁷.

³ Données pour l'extraction minière seulement; incluent aussi l'extraction gazière et pétrolière (cependant beaucoup moins importantes au Québec). Source : Joëlle Noreau, « Les ressources naturelles : un potentiel en or? », *Perspectives – La revue d'analyse économique du Mouvement Desjardins*, vol. 21, été 2011, numéro spécial – ressources naturelles, tableau 11, p. 22.

⁴ Ministère des Finances, *Tirer profit de l'essor du secteur minier*, présentation du ministère des Finances, p. 8.

⁵ Institut de la Statistique du Québec, *Mines en chiffres – L'investissement minier au Québec en 2010, 2011*, p. 2.

⁶ E&B Data pour le compte de l'Association minière du Québec (AMQ) et l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ), *La filière minière au Québec – Contribution socio-économique au développement du Québec et de ses régions*, 2010, p. 15.

⁷ Un exemple : l'entreprise Métal 7 de Sept-Îles qui a traversé la période creuse de l'extraction du minerai de fer, dans les années 1980, en exportant des équipements destinés aux usines de concentration partout dans le monde. Voir l'émission *Classe économique*, Société Radio-Canada (radio), 21 février 2012.

Les activités de deuxième et troisième transformation jouent aussi un rôle important dans l'économie québécoise. Ce secteur de l'économie embauche à lui seul 42 000 travailleurs⁸. Toutefois, les entreprises de deuxième et troisième transformations n'utilisent pas nécessairement des matières premières extraites du sous-sol québécois. C'est pourquoi ce secteur d'activité n'est pas présenté en détails dans le cadre des documents d'information préparés par l'Institut du Nouveau Monde dans le cadre de la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec.

L'emploi et l'impact régional

Les activités du secteur minier ont généré 34 000 emplois dans la province en 2008, soit 18 000 emplois directs et 16 000 emplois indirects⁹. Ces emplois se répartissaient comme suit¹⁰ :

Exploration et autres activités de soutien	11 %
Extraction (mines métalliques)	38 %
Extraction (mines non métalliques)	16 %
Première transformation	24 %
Immobilisations et réparations ¹¹	11 %

Ce sont généralement des emplois de très bonne qualité. Par exemple, en 2008, les emplois directs dans l'extraction minière offraient un salaire moyen de 74 500 \$¹². Notons toutefois que cette donnée générale ne reflète pas de façon évidente l'écart existant entre les mines métalliques et les mines non métalliques. Dans les premières, le salaire moyen était de 91 000 \$, alors que dans les secondes, il était de 44 000 \$.

Notons aussi que les emplois des usines de première transformation offraient des conditions très intéressantes, soit un salaire moyen de 72 000 \$¹³.

À titre de comparaison, le salarié québécois moyen gagnait cette année-là un revenu de 32 800 \$. Le secteur minier offre donc des salaires très attrayants, du moins pour les emplois directs. Le salaire moyen des emplois indirects est moins élevé : 50 000 \$ chez les fournisseurs des entreprises minières. Mais ce revenu reste avantageux par rapport à l'ensemble des salaires offerts au Québec.

⁸ Statistique Canada, *Emploi, gains et durée du travail – septembre 2011*, N° 72-002-X au catalogue, p. 103.

⁹ *Profil des retombées économiques...*, p.4, 6 et 10. D'autres chiffres sur l'emploi ont été proposés. Une étude produite en 2010 par E&B Data pour le compte de l'Association minière du Québec (AMQ) et l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) présentait le chiffre de 52 000 emplois dans la filière minière, soit 36 000 emplois directs et 16 000 emplois dans le réseau des fournisseurs. (*La filière minière au Québec – Contribution socio-économique au développement du Québec et de ses régions*, 2010.) Cet écart est probablement dû à l'utilisation de catégories statistiques différentes. Par exemple, pour la main-d'œuvre du secteur minier, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec utilise seulement une partie du code de classification « SCIAN 327 » (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord; n° 327 = Fabrication de produits minéraux non métalliques). L'étude d'E&B Data semble utiliser toute la catégorie (v. p. 5), qui compte de nombreux travailleurs. Mais ce secteur comprend des activités aussi diverses que la fabrication de verre, la fabrication de tuyaux de béton pour les égouts, la fabrication d'appareils sanitaires en céramique, etc. Par ailleurs, cela a pour effet de gonfler la proportion de travailleurs dans le domaine de la transformation : 68 % des emplois directs et indirects selon E&B Data (p. 7 de l'étude), contre 24 % si on utilise les données du MRNF. Pour des raisons de neutralité, les données du gouvernement du Québec ont été utilisées dans ce document.

¹⁰ *Profil des retombées économiques...*, p.6.

¹¹ Les dépenses d'aménagement de sites miniers, par exemple.

¹² *Profil des retombées économiques...*, p.12.

¹³ *Profil des retombées économiques...*, p. 12.

Une particularité du secteur minier est l'effet de levier important des emplois directs : d'après les estimations du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, chaque emploi direct génère 0,9 emploi indirect, contre 0,6 en moyenne dans le secteur privé¹⁴.

Autre fait à noter, les emplois directs du secteur miniers sont concentrés dans quatre régions administratives, qui cumulent 66 % du total des emplois¹⁵ :

- la Montérégie (20 %);
- la Côte-Nord (20 %);
- l'Abitibi-Témiscamingue (17 %);
- le Nord-du-Québec (9 %).

Le positionnement de la Montérégie au premier rang est dû à la présence de deux usines de transformation qui sont de gros employeurs : le complexe métallurgique de Sorel-Tracy (Rio Tinto Fer et Titane), et l'affinerie Zinc Électrolytique du Canada (CEZ), située à Salaberry-de-Valleyfield.

Sur la Côte-Nord, les emplois miniers sont concentrés dans l'extraction de minerai de fer. En Abitibi, c'est l'or qui domine, tandis que dans le Nord du Québec, le nickel, l'or et le zinc se partagent le plus grand nombre d'emplois. Les emplois indirects sont plus répartis à travers le Québec. Bien qu'on les trouve surtout près des zones d'exploration et d'extraction, on en compte aussi quelques centaines dans les grands centres urbains¹⁶. Ainsi, la région de Montréal comptait 1 800 fournisseurs actifs dans le secteur minier en 2008, et la région de Québec, 250¹⁷.

Dans les trois principales régions d'extraction (Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec), la masse salariale des emplois directs du secteur minier représentaient en moyenne 10 % de la masse salariale totale¹⁸. Dans le cas de l'Abitibi-Témiscamingue, la seule extraction minière représentait 18 % du PIB régional en 2009¹⁹.

L'investissement minier est aussi très concentré dans ces trois régions. Alors qu'en 2010 les entreprises minières ont réalisé des investissements records de 2,9 milliards de dollars, pas moins de 95 % de ces investissements ont été effectués dans ces trois régions²⁰, dont près de la moitié en Abitibi-Témiscamingue.

Les projets de développement minier au Québec

¹⁴ Profil des retombées économiques..., p. 10.

¹⁵ Données provisoires de 2010. Source : Institut de la Statistique du Québec, Personne-année, salaire et heures payées par substance, régions administratives et ensemble du Québec, 2009-2010, mis à jour en juillet 2011 : www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/sectr_mines/mine_emploi_ra.htm.

¹⁶ Profil des retombées économiques...

¹⁷ E&B Data (pour le compte de l'Association minière du Québec (AMQ) et l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ), *La filière minière au Québec – Contribution socio-économique au développement du Québec et de ses régions*, 2010, p. 9.

¹⁸ Profil des retombées économiques..., p. 15.

¹⁹ Institut de la Statistique du Québec, *Produit intérieur brut régional par industrie au Québec – 2010*, 2011, p. 52 et 64. Les données pour le Nord-du-Québec et la Côte-Nord sont malheureusement gardées confidentielles.

²⁰ Institut de la Statistique du Québec, *Mines en chiffres – L'investissement minier au Québec en 2010, 2011*, p. 1.

Les hauts et les bas de l'industrie minière ont donc un impact amplifié dans certaines parties de la province. Dans les prochaines années, l'impact régional du développement minier continuera de se faire sentir, comme le laisse deviner le tableau suivant :

Projets mentionnés dans le Plan Nord					
Projet et entreprise	Minerai	Région et site	Ouverture	Investissement	Emplois
Mine Raglan, phase 2 (Xstrata Nickel)	Nickel/cuivre	Nunavik (Salluit)	2016 (pour la fin des agrandissements)	> 1 G\$	700-1000 (conservés)
Crevier (MDN inc. avec IAMGOLD comme partenaire)	Niobium/tantale	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2013	316 M\$-330 M\$	150
DSO (New Millenium Iron Corp. en collaboration avec la multinationale indienne Tata)	Fer	Côte-Nord	2012 (étape préliminaire)	4,5 G\$	750-1100
Mont-Wright, Fire Lake et Port-Cartier (ArcelorMittal Mines)	Fer	Côte-Nord (Fermont)	2013 (projet d'augmentation d'une production existante)	2,1 G\$ (1,2 G\$ à la mine, 900 M\$ à l'usine de traitement à Port-Cartier)	+900 (1100 existants)
Matoush (Ressources Strateco)	Uranium	Baie-James/Eeyoulstchee	2013	324 M\$	nd
Renard (Stornoway Diamond Corp.)	Diamant	Baie-James/Eeyoulstchee (350 km au nord-est de Chibougamau)	2014-2015	450 M\$-511 M\$	300
Nunavik Nickel (Jilien Jien Nickel, auparavant Canadian Royalties)	Nickel, cuivre, cobalt, éléments du groupe platine, or	Nunavik (près de Salluit)	2012 (ouverture partielle)	400 M\$-800 M\$	270
Projet Arnaud (Mine Arnaud inc. – co-entreprise d'Investissement Québec et Yara International (Norvège))	Apatite	Côte-Nord (près de Sept-Îles)	2015	750 M\$	200
Projet Bracemac-McLeod (Xstrata Zinc)	Zinc, cuivre, or, argent	Baie-James/Eeyoulstchee	2013	160 M\$	250
Projet Bachelor (Ressources Métanor inc. avec Donner Metals de la C.-B. comme partenaire)	Or	Baie-James/Eeyoulstchee	2012	nd	nd
Projet Éléonore (Mines Opinaca – filiale de Goldcorp)	Or	Baie-James/Eeyoulstchee	2014	1,4 G\$	600
Projet Otelnuk (Adriana Resources – inclut un partenariat avec Wisco, important sidérurgiste chinois)	Fer	Nunavik (mi-chemin entre Schefferville et Kuujuaq)	2016	10 G\$-13 G\$ (serait la plus grosse mine de l'histoire canadienne)	2000
Lac Bloom (Cliffs Natural Resources – auparavant Consolidated Thompson)	Fer	Côte-Nord (près de Fermont)	Ouvert (agrandissement)	546 M\$-600 M\$	250
Autres projets au nord du 49 ^e parallèle (territoire du Plan Nord)					
Projet Fire Lake North (Champion Minerals)	Fer	Côte-Nord (près de Fermont)	2015	1 G\$-1,4 G\$	nd
Veza (North American Palladium)	Or	Nord-du-Québec (près de Matagami)	2012	nd	150
B-Zone (Quest Rare Minerals)	Terres rares, yttrium, zirconium, niobium	Nord-du-Québec (nord-est de Schefferville)	2015	nd	nd
Lac McLeod (Western Troy Capital Resources)	Cuivre, molybdène, or, argent	Nord-du-Québec (au nord du lac Mistassini)	Nd	248 M\$	nd
Langlois (Nyrstar NV – auparavant Ressources Breakwater)	Zinc, cuivre, or, argent	Nord-du-Québec (près de Label-sur-Quévillon)	2012	4,6 M\$ (réaménagement d'une mine existante)	nd
Autres projets au sud du 49 ^e parallèle					
Dumont Nickel (Royal Nickel Corporation)	Nickel	Abitibi-Témiscamingue (Launay)	2015	nd	nd
Joanna (Mines Aurizon)	Or	Abitibi-Témiscamingue (McWatters, près de Rouyn-Noranda)	Nd	nd	nd
Lac Pelletier (Corporation minière Alexis)	Or	Abitibi-Témiscamingue (Rouyn-Noranda)	nd	nd	nd
Malartic-Midway (Corporation minière Northern Star)	Or	Abitibi-Témiscamingue (Malartic)	nd	nd	nd
Rocmec 1 (Corporation minière Rocmec)	Or	Abitibi-Témiscamingue (ouest, sur la frontière ontarienne)	nd	nd	nd
Niocan (Niocan Inc.)	Niobium	Laurentides (Oka/Lac-des-Deux-Montagnes)	nd	nd	nd
Québec Lithium (Canada Lithium Corporation)	Lithium	Abitibi-Témiscamingue (nord de Val-d'Or)	2013	227 M\$	nd
LaRonde (Mines Agnico-Eagle)	Zinc, cuivre, or, argent	Abitibi-Témiscamingue (ouest de Val-d'Or)	2011 (projet d'expansion, production en cours)	nd	nd
Francoeur (Mines Richmont)	Or	Abitibi-Témiscamingue (sud-ouest de Rouyn-Noranda)	2012	nd	nd
Lamaque (White Tiger Gold – anciennement Century Mining Corporation)	Or	Abitibi-Témiscamingue (Val-d'Or)	2012	Reprise de l'exploitation dans une mine existante	172 (existants)
Westwood (Gestion Iamgold)	Or	Abitibi-Témiscamingue (ouest de Val-d'Or)	2013		400

Sources : *Faire le Nord ensemble...* p. 62-63; ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, *Rapport sur les activités minières au Québec – 2010*, chapitre 5 : « Mise en valeur et développement minier », p. 75-81; Denis Villeneuve, « La croissance se poursuivra », *Le Quotidien*, 15 décembre 2011; Patrick Rodrigue, « Une cinquième mine au complexe Raglan », *Abitibi Express*, 2 août 2011; articles d'Hugo Fontaine dans *La Presse* : « Un boom minier de 20 milliards », 2 novembre 2011; « Minerai de fer : un projet de 1,4 milliard près de Fermont », 22 novembre 2011, « La mine d'or de Géant dormant cesse ses activités », 18 janvier 2012, « Nord du Québec : Une première mine 100 % chinoise », 8 février 2012; MRNF, *Rapport sur les activités minières au Québec 2010*, 2011. Michel Corbeil, « Boum minier : Gros projets, grosses payes, gros trucks », *Le Soleil*, 17 septembre 2011; « Royal Nickel informe la population à Amos », Radio-Canada, 30 novembre 2011; E&B Data, *La filière minière au Québec*, 2010, p. 25; François Riverain, « Le métal jaune a toujours la cote », *La Presse*, 21 novembre 2011, Institut de la Statistique du Québec, *Mines en chiffres – L'investissement minier au Québec en 2010*, novembre 2011, p.3; « Le boom minier en Abitibi », reportage à Dimanche Magazine, Radio-Canada (radio), 27 novembre 2011.

L'ÉQUILIBRE DES COÛTS ET DES BÉNÉFICES

Une question complexe pour plusieurs raisons

Quelle attitude devrait adopter l'État par rapport au développement minier? Doit-il le soutenir activement, et si oui jusqu'à quel point? Comment peut-on maximiser les retombées économiques de l'activité minière (emplois et investissements)? Et en même temps, obtenir les meilleurs bénéfices pour l'État, pour les collectivités et pour les citoyens?

Répondre à ces questions est une tâche complexe, parce qu'il faut mettre dans la balance les coûts et les revenus directs pour l'État, mais aussi l'ensemble de la contribution du secteur à l'économie qui vient d'être présentée. À cela s'ajoutent des éléments impossibles à quantifier, et qui font appel aux valeurs personnelles de chacun : quelqu'un peut-il donner une valeur objective à un paysage?

Parallèlement, le gouvernement doit aussi tenir compte de la compétitivité du Québec à l'intérieur du Canada et dans le monde, si le Québec veut demeurer un lieu où les investissements miniers vont se poursuivre à un niveau correspondant à l'intérêt collectif.

L'Institut du Nouveau Monde n'a pas la prétention de déterminer quel serait hypothétiquement un niveau souhaitable de contribution de l'industrie minière à la société et à l'économie québécoises. L'INM souhaite plutôt entendre les citoyens qui veulent exprimer leur point de vue sur ces sujets lors de cette Conversation publique sur l'avenir minier du Québec. Les sections qui suivent visent donc à présenter les informations et analyses disponibles, de même que quelques-uns des points de vue déjà exprimés sur la question.

Un appel à une meilleure connaissance

À notre connaissance, seules deux organisations ont proposé une évaluation des coûts et des bénéfices de l'activité minière au Québec. La première est l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques qui a publié, en 2010, un rapport de recherche sur les bénéfices du soutien étatique aux entreprises minières pour les contribuables²¹.

Le rapport s'attardait à l'exploration et à l'exploitation de minéraux métalliques, et excluait les effets indirects de l'activité minière (par exemple, l'impôt sur le revenu payés par les salariés du secteur minier, ou l'apport au développement économique). L'étude concluait que, pour ce qui est du rapport

²¹ Laura Handal, *Le soutien à l'industrie minière : Quels bénéfices pour les contribuables?*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, avril 2010.

coût/bénéfice direct pour l'État, « le secteur des mines métallifères coûte 50 % plus cher à la collectivité qu'il ne rapporte en impôts et en redevances »²². L'étude concluait aussi que la situation s'était dégradée au cours des années 2000, puisqu'il en coûtait de plus en plus cher à l'État pour générer des retombées.

La seconde organisation est la firme de recherche économique E&B Data qui a réalisé la même année une étude sur la contribution socio-économique de la filière minérale québécoise, pour le compte de l'Association de l'exploration minière du Québec et de l'Association minière du Québec²³. L'étude utilisait une définition plus large de la « filière minérale », qui incluait toutes les activités d'exploration et d'extraction (mines métalliques et non métalliques, carrières, activités de transformation diverses). Elle concluait au contraire que le revenu net moyen de l'État québécois en ce qui a trait à la filière minérale québécoise était plutôt de 281 millions de dollars par an en moyenne, entre 2000 et 2007, en incluant tous les revenus fiscaux directs et indirects²⁴. L'étude mettait aussi en lumière l'apport de l'industrie au développement économique.

On le voit, les choix méthodologiques des deux organisations sont différents et expliquent l'écart des résultats. À l'évidence, la réflexion sur cette vaste question est loin d'être terminée.

Elle se poursuivra cette année avec la publication attendue d'une analyse coûts/bénéfices de l'activité minière qui devrait être publiée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. Cette démarche d'analyse coûts/bénéfices de l'activité minière résulte d'une suggestion du Vérificateur général du Québec. Dans son rapport de 2009 sur les interventions gouvernementales dans le secteur minier, il demandait à l'État de s'assurer que ses interventions fassent en sorte que l'industrie minière « engendre des retombées positives pour la société québécoise », et que « ces retombées justifient les coûts économiques, sociaux et environnementaux qui y sont associés à court et à long terme²⁵. »

Bien que le travail du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec ne soit pas terminé, on peut présenter la grille d'analyse qui était proposée par le Vérificateur général, histoire d'alimenter la réflexion²⁶.

GRILLE D'ANALYSE COÛTS/BÉNÉFICES PROPOSÉE PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC	
Les éléments de coûts généraux	Les éléments de bénéfices généraux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Crédits et allocations reliés au régime de droits miniers ▪ Mesures fiscales (crédits, actions accréditives) ▪ Pertes sur investissement des sociétés d'État (ex. : Société de développement de la Baie James, Investissement Québec) ▪ Fournitures et services du MRNF consacrés à l'activité minière ▪ Coûts de réhabilitation de sites contaminés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Droits miniers et autres redevances ▪ Impôts sur le revenu des sociétés minières ▪ Gains sur investissement des sociétés d'État (ex. : Société de développement de la Baie James, Investissement Québec) ▪ Impôts sur le revenu (emplois miniers)
Les effets externes négatifs²⁷	Les effets externes positifs

²² *Idem*, p. 28.

²³ E&B Data, *La filière minérale au Québec – Contribution socio-économique au développement du Québec et de ses régions*, pour le compte de l'Association minière du Québec et de l'Association de l'exploration minière du Québec, 2010.

²⁴ *Idem*, p. 21.

²⁵ Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, Tome II, chapitre 2 – Interventions gouvernementales dans le secteur minier, 1^{er} avril 2009, p. 2-13.

²⁶ *Idem*, p. 2-13 à 2-16. La liste suivante est reproduite du tableau 6, p. 2-14.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atteinte à la santé humaine ▪ Dommages environnementaux ▪ Dommages à la propriété ▪ Gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique et régional (emploi, infrastructures) ▪ Bénéfices de la recherche et du développement ▪ Développement social (santé, éducation, etc.)
---	--

Certains éléments de cette grille d'analyse méritent d'être détaillés ou complétés. Du côté des coûts, il est important de mentionner l'existence d'un « régime d'actions accréditatives », qui vise à faciliter le financement des entreprises minières, gazières et pétrolières²⁸. Dans le cadre de ce régime, une personne peut acheter des actions accréditatives émises par une entreprise minière qui a engagé des frais d'exploration d'un montant équivalent sur le territoire du Québec. Ces actions accréditatives donnent droit à un crédit d'impôt pour l'acheteur qui peut atteindre 150 % de la valeur de l'action.

Autre crédit important, le crédit d'impôt relatif aux ressources dont peuvent bénéficier les entreprises qui ont réalisé des dépenses d'exploration au Québec. Dans ce cas, le crédit s'applique aux entreprises elles-mêmes²⁹. Une entreprise ne peut pas réclamer ce crédit d'impôt émis des actions accréditatives pour ces mêmes dépenses d'exploration.

Finalement, les entreprises minières ont accès à d'autres dispositions fiscales particulières sous la forme de possibilités d'amortissement accéléré pour certaines dépenses³⁰ et d'un remboursement des taxes sur le carburant (aussi accessibles aux entreprises agricoles et forestières)³¹.

Du côté des bénéfices, on peut vouloir estimer des revenus indirects de l'activité minière, comme le produit de la TVQ et d'autres taxes spécifiques (taxes sur l'hébergement, sur les produits du tabac, sur les boissons alcoolisées, sur les pneus neufs, sur les carburants, de même que sur les primes d'assurance)³². Ce serait là étendre encore plus largement la recherche de retombées. Par ailleurs, le gouvernement tire des revenus modestes de l'octroi de titres miniers (claims, baux miniers, permis de prospection, etc.).

Comme le ministère des Ressources naturelles et de la Faune n'a pas encore publié son analyse coûts/bénéfices complète, il n'est pas possible de présenter un résultat financier « net » des interventions gouvernementales dans le secteur minier.

Mais certains chiffres sont connus. Les plus importants apparaissent dans le prochain tableau, étant entendu que la question de l'impôt minier sera détaillée dans la section suivante du présent document.

Enfin, ajoutons que collectivement, le Québec possède des actifs dans le domaine minier d'une valeur d'un peu plus de 520 millions de dollars³³ :

- 300 millions de dollars à la Caisse de dépôt et de placement, incluant par l'entremise de sa filiale Gestion Sodémex;

²⁷ « Externalité », ou « effet externe » : Impact environnemental, social ou économique, positif ou négatif, d'activités générant des avantages ou des coûts qui ne sont pas reçus ou assumés exclusivement par la personne, le groupe ou l'entreprise exerçant ces activités. Source : Grand dictionnaire terminologique du Québec (www.granddictionnaire.com).

²⁸ Ministère des Finances du Québec, *Dépenses fiscales*, Édition 2010, 25 février 2011, p. B105.

²⁹ *Dépenses fiscales*, Édition 2010, p. A.37 et B.191.

³⁰ *Dépenses fiscales*, Édition 2010, p. B.217.

³¹ *Dépenses fiscales*, Édition 2010, p. B.265.

³² Information fournie par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

³³ Hugo Fontaine, « Participations du Québec : un demi-milliard dans les mines », *La Presse*, 21 novembre 2011 et « L'arbre du financement », *La Presse*, 21 novembre 2011.

- 180 millions de dollars chez Investissement Québec, incluant les projets d'exploration de la SOQUEM;
- 35 millions de dollars dans la SIDEX, la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration, où le gouvernement possède 70 % d'un fonds de 50 millions de dollars, le solde étant la propriété du Fonds de solidarité FTQ;
- 7 millions de dollars par la Société de développement de la Baie-James, au fonds régional de développement minier.

Les éléments de coûts spécifiques		Les éléments de bénéfices spécifiques	
Mesure	Coût en 2010	Mesure	Coût en 2010
Crédits et allocations reliés au régime de droits miniers	Non publié à date. Doit l'être en cours d'année.	Retombées fiscales totales du secteur minier, dont :	+ de 600 M\$ ³⁴
Actions accréditatives	25 M\$ (incluant les actions émises par les entreprises gazières et pétrolières) ³⁵	Impôt minier et autres redevances	304 M\$ (2010-2011) ³⁶
Crédit d'impôt relatif aux ressources	140 M\$ (incluant les entreprises gazières, pétrolières et liées aux énergies renouvelables) ³⁷	Impôts sur le revenu des sociétés minières	Non publié
Amortissement accéléré	Donnée non disponible	Impôts sur le revenu (emplois directs et indirects)	207 M\$ (pour 2008) ³⁸
Dépenses du MRNF liées au secteur minier	41,6 M\$ (en 2010-2011) ³⁹	TVQ et taxes spécifiques liées à l'activité minière	42 M\$ (pour 2008) ⁴⁰
Coût de réhabilitation des sites miniers abandonnés	De 892 M\$ à 1,25 G\$ (passif total, estimation 2011) ⁴¹	Octroi de titres miniers (claims, baux miniers, permis de prospection, etc.)	17-18 M\$ par année en moyenne ⁴²

Le rapport coûts/bénéfices et le Plan Nord

L'évaluation de l'apport du secteur minier à la collectivité québécoise risque de se complexifier dans un avenir rapproché en raison de la mise en place du Plan Nord⁴³.

Cette situation découle du fait qu'actuellement, un certain nombre de détails quant à la réalisation du Plan Nord ne sont pas encore connus. On sait notamment que l'État prévoit déjà des investissements substantiels en infrastructures hydroélectriques et routières, et peut-être aussi ferroviaires et portuaires, de même que des investissements directs dans des projets industriels, par une dotation supplémentaire de 500 millions de dollars à Investissement Québec pour des prises de participation dans des projets industriels, surtout dans le secteur minier. Mais à l'exception du montant accordé à Investissement

³⁴ Ministère des Finances du Québec, « Un régime minier exigeant qui permet au Québec d'obtenir la juste part de ses ressources naturelles », Communiqué de presse, 15 septembre 2011.

³⁵ Dépenses fiscales, Édition 2010, p. A.46.

³⁶ Tirer profit de l'essor du secteur minier...p.14.

³⁷ Dépenses fiscales, Édition 2010, p. A.29.

³⁸ Profil des retombées économiques..., p. 6.

³⁹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, *Rapport annuel de gestion 2010-2011*, 2011, p. 33.

⁴⁰ Profil des retombées économiques..., p. 6.

⁴¹ Hugo Fontaine, « Mines : Québec réserve 1,25 milliard pour les sites abandonnés », *Cyberpresse*, 16 février 2012.

⁴² Information fournie par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

⁴³ Rappelons que les éléments du Plan Nord se rapportant au secteur minier ont été présentés dans le document le « Québec et les mines », préparé par l'Institut du Nouveau Monde dans la même série que le présent document.

Québec, on connaît peu de détails sur la suite, à l'exception de la réfection ou de la construction de routes qui étaient déjà prévues avant le lancement du Plan.

Deux questions principales se posent à l'heure actuelle : d'abord, à qui bénéficiera ces infrastructures? Ensuite, si des entreprises minières en sont les bénéficiaires principales ou exclusives, qu'est-ce qui justifie que l'État doive, aujourd'hui, financer de telles infrastructures alors que dans le passé, les compagnies semblaient prêtes à le faire elles-mêmes⁴⁴?

Par exemple, bien que de manière générale, les territoires nordiques disposent de moins d'infrastructures, une compagnie comme Xstrata a tout de même résolu de construire une mine dans l'extrême nord du Québec, soit la mine Raglan près de Salluit. Ailleurs, d'autres compagnies possèdent et entretiennent leur propre chemin de fer privé.

Pour plusieurs, la question se pose également avec acuité si on considère les investissements majeurs prévus par Hydro-Québec, soit 47 milliards de dollars en 25 ans. Une part de ces investissements pourrait être réalisée dans le cadre de projets purement industriels. Là encore, quelle place occuperont ces investissements dans l'équation d'ensemble?

Des informations plus complètes sont également attendues du côté des revenus, notamment sur ce que rapporteront les projets appuyés par l'État dans le cadre du Plan Nord. Le gouvernement s'est également engagé à demander des contributions des entreprises qui bénéficieront d'infrastructures nouvelles. Il reste à préciser quels investissements seront demandés de ces entreprises.

Dans le cas des contrats d'électricité, nombre d'observateurs se demandent si ces ententes doivent rester secrètes. Hydro-Québec risque-t-elle de vendre à perte aux entreprises? Un cas récent a soulevé des préoccupations : la compagnie ArcelorMittal s'est vue accorder le « tarif L » consenti aux grandes alumineries pour le projet d'expansion de la mine du mont Wright et l'agrandissement de l'usine de bouletage, à Port-Cartier⁴⁵. Ce tarif est d'un peu plus de 4 ¢ le kWh, ce qui serait en deçà des coûts de production des nouveaux développements hydroélectriques (mais au-dessus du coût moyen de l'ensemble du parc hydroélectrique du Québec)⁴⁶.

Il est vrai que le recours à l'hydroélectricité produit moins de gaz à effet de serre (GES) que les centrales thermiques qui doivent souvent être utilisés dans le nord. Mais certains observateurs se demandent si les bénéfices en termes de réduction des GES sont suffisants pour justifier objectivement des investissements de cette envergure.

Cela dit, les investissements liés au Plan Nord ne représentent pas que des coûts. Ils offrent aussi un potentiel de développement économique à long terme. Pour le moment, une des préoccupations est que le développement d'infrastructures nouvelles ne bénéficie qu'à un nombre restreint d'entreprises.

Toutefois, si une route sert à quatre ou cinq nouvelles mines, qui n'auraient pu individuellement financer cette infrastructure, mais qui peuvent ensemble y contribuer financièrement, le Québec en sort-il gagnant? Et si cette même infrastructure sert au développement d'un nouveau village, ou au développement d'autres activités (par exemple, récréotouristiques), ce type de développement devient-

⁴⁴ Jacques Parizeau, « Les stratégies du Plan Nord », allocution présentée au colloque *Développement minier : un nouveau modèle pour le Québec*, organisé par l'Institut de recherche en économie contemporaine et la direction du développement durable des HEC, 22 novembre 2011, p. 12, téléchargeable à : www.hec.ca/developpement_durable/evenements/colloque_mines.html.

⁴⁵ François Pouliot, « Jusqu'où doit aller l'État avec le Plan Nord? », *Les Affaires*, 30 janvier 2012.

⁴⁶ Alexandre Shields, « Parizeau pourfend le Plan Nord », *Le Devoir*, 21 novembre 2011.

il plus souhaitable? Plus encore, si de telles infrastructures servent à désenclaver des régions entières, leur pertinence socio-économique s'en trouve-t-elle renforcée? Même si ces aspects peuvent devenir difficiles à quantifier avec précision en termes de coûts et bénéfices, ils représentent néanmoins une facette importante de la réflexion.

LA CONTRIBUTION DU SECTEUR MINIER AUX REVENUS DU GOUVERNEMENT

Les éléments de base de la situation actuelle

Dans le grand débat sur la contribution du développement minier à la société québécoise, la question plus spécifique de l'impôt minier est une de celles qui a généré le plus de commentaires.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, une précision s'impose. Il faut savoir que le secteur minier est soumis, comme d'autres industries de ressources naturelles, à une forme de double imposition. Les entreprises minières paient d'abord l'impôt sur le revenu des sociétés, qui s'applique à n'importe quelle autre entreprise, quel que soit son domaine d'activité.

Les minières doivent ensuite payer des contributions qui sont spécifiques à leur industrie : c'est ce dont il est question quand les débats publics touchent l'« impôt minier » ou les « redevances minières ».

Ces charges fiscales peuvent prendre la forme :

- d'un impôt minier sur les profits, comme au Québec;
- de redevances, ou encore de « royalties » (royautés) appliquées à la production, lesquelles peuvent être calculées en quantité ou en valeur du minerai extrait;
- d'un régime intermédiaire, qui prévoit un mélange d'impôt sur les profits et de redevances sur la production.

Dans le contexte québécois, il nous apparaît préférable d'utiliser l'expression « impôt minier » par rapport à « redevances minières » ou « droits miniers ». L'impôt minier toucherait ainsi les profits, alors que la notion de « redevance » pourrait être réservée aux charges qui s'appliquent à des quantités ou à des volumes. Enfin, l'expression « droits miniers » pourrait être réservée aux titres miniers, comme le claim ou le bail minier.⁴⁷

La double imposition à laquelle on faisait référence il y a un instant se justifie par le caractère non renouvelable des ressources minérales. Au Québec et dans la plupart des autres provinces canadiennes, le caractère collectif des ressources du sous-sol est un autre élément qui justifie l'existence d'un régime d'imposition spécifique pour le domaine de l'activité minière⁴⁸.

Revenons donc à l'impôt minier prélevé au Québec. Le Vérificateur général, dans son rapport sur les interventions gouvernementales dans le secteur minier, avait fait quelques constats qui ont suscité des réactions en ce qui a trait aux résultats du régime d'imposition minière québécois. Il avait observé

⁴⁷ Information fournie par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

⁴⁸ Discussion avec un fonctionnaire du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et Ecojustice (pour le compte de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!), *Pour que le Québec ait meilleure mine – Réforme en profondeur de la Loi sur les mines du Québec*, 2009, p. 4.

qu'entre 2002 et 2008, la majorité des entreprises minières actives au Québec n'avaient pas versé d'impôt minier. En 2008, c'était le cas de 14 entreprises sur 17, soit plus de 80 % des entreprises.

Le Vérificateur général avait fait ce constat alors que pour la même période, la valeur brute de production du secteur minier était de 2,4 milliards de dollars par année, en moyenne. Les droits miniers effectivement perçus étaient au maximum de 37 millions de dollars par année, soit 1,5 % de la valeur brute de production.

En parallèle, le Vérificateur général mentionnait l'existence de nombreux sites miniers abandonnés par les entreprises et dont les coûts de restauration, estimés à 264 millions de dollars à l'époque, incombaient à l'État. Cette évaluation était très partielle : le ministère des Ressources naturelles et de la Faune estime aujourd'hui les coûts de restauration à 891,6 millions de dollars, auxquels s'ajoute une somme de 338 millions mise en réserve pour des sites qui pourraient potentiellement tomber sous la responsabilité de l'État⁴⁹.

D'autres données publiées récemment par le ministère des Finances ont confirmé le portrait dressé par le Vérificateur général : pour l'ensemble de la décennie 2000-2010, le régime des droits miniers n'a rapporté au total que 289 millions de dollars au gouvernement du Québec, soit une moyenne de 28,9 millions par année⁵⁰. Il y a même eu une année négative en 2008-2009 (en raison des crédits accessibles à l'industrie). Pour l'ensemble de la décennie, les droits miniers représentaient 0,7 % de la valeur brute de production.

Des mesures de redressement

Une volonté claire

La première *Stratégie minérale du Québec*, lancée quelques semaines après le Rapport du Vérificateur général, posait la question dans les termes suivants :

« Il convient également d'examiner le régime de redevances minières afin d'assurer au Québec une juste part des bénéfices provenant de l'exploitation de ses ressources naturelles non renouvelables. Face à une valeur de production minière de plusieurs milliards de dollars, les Québécois sont en droit de se demander combien ils devraient recevoir en redevances afin de tirer une juste part de la ressource dont ils sont propriétaires⁵¹. »

Le gouvernement a donc convenu de modifier la situation. Les documents du budget 2010-2011 ne laissent pas planer de doute sur l'opinion du gouvernement concernant la situation qui prévalait :

« L'expérience du régime de droits miniers au Québec n'est pas satisfaisante à tous égards, en particulier en ce qui a trait au rendement financier global du régime depuis 1994, et ce, même lorsque la valeur des ressources atteint des niveaux élevés⁵². »

⁴⁹ Hugo Fontaine, « Mines : Québec réserve 1,25 milliard pour les sites abandonnés », *Cyberpresse*, 16 février 2012.

⁵⁰ Tirer profit de l'essor du secteur minier, p. 14-15.

⁵¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, *Stratégie minérale du Québec – Préparer l'avenir du secteur minéral québécois*, 2009, p.20. Disponible en ligne : www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/mines/strategie/strategie_minerale.pdf.

⁵² Finances Québec, Budget 2010-2011 – Renseignements additionnels sur les mesures du budget : Section A « Mesures affectant les revenus », p. A.32.

Les types de revenus gouvernementaux liés à l'industrie minière

Au Canada, chaque province possède son propre régime d'imposition minière⁵³. Il peut exister des différences significatives entre les provinces dans le choix de l'assiette fiscale (l'ensemble des sources sur lesquelles les revenus de l'État sont perçus) ou le type d'impôt ou de redevance qui est prélevé (sur les profits, ou sur la valeur du minerai extrait, etc.).

De façon générale, le régime d'imposition minier de chaque province peut inclure une ou plusieurs de ces dispositions, appliquée seule ou combinée à d'autres :

- un impôt sur les profits, lesquels peuvent être définis de différentes façons;
- une redevance sur la valeur du minerai extrait ou sur les quantités produites;
- une structure simple (c'est-à-dire avec un pourcentage unique) ou une structure à taux multiples (c'est-à-dire avec des pourcentages variables, habituellement progressifs) établis en fonction d'un ou plusieurs des éléments suivants : la valeur des ventes ou des profits; les quantités produites; les prix des minéraux sur les marchés;
- des taux d'impôt ou de redevances planchers;
- des crédits et allocations diverses comme par exemple les congés de taxes ou les allocations pour favoriser la transformation.

Les nouveaux choix gouvernementaux

Au budget 2010-2011, le gouvernement du Québec a modifié la donne de manière significative. Il a rehaussé le niveau de l'impôt minier de 12 % à 16 % des profits⁵⁴. Le budget annonçait aussi des modifications aux nombreuses mesures qui permettent aux compagnies minières de diminuer ou de reporter leurs charges fiscales, une source non négligeable de pertes fiscales pour l'État.

Un exemple de ces changements est la nouvelle règle de calcul qui se base sur les profits réalisés par chaque mine individuelle, plutôt que pour l'ensemble de la compagnie, comme c'était le cas auparavant. L'ancienne approche permettait à certaines entreprises d'appliquer les pertes d'une mine à une autre qui était profitable, leur donnant ainsi la possibilité de diminuer les montants payables à l'État.

Ces nouvelles mesures ont eu un impact immédiat sur les recettes de l'État : en une année, le Québec a récolté plus d'impôts miniers que lors des dix années précédentes, soit 304 millions de dollars en 2010-2011 contre 289 millions de dollars pour la période allant de 2000-2001 à 2009-2010.

Les nouvelles mesures amenaient ainsi la valeur globale de l'impôt minier à une proportion équivalant de 4,5 % de la valeur brute de la production, contre une moyenne de 0,7 % pour la décennie 2000. Pour l'année 2011-2012 et les trois suivantes, le ministère des Finances estime que le montant prélevé sera de 365 millions de dollars par année, soit un total de 1,46 milliard de dollars en quatre ans⁵⁵.

On peut toutefois noter que, malgré cette augmentation, les charges fiscales globales des entreprises minières n'ont pas augmenté mais ont plutôt diminué entre 2003 et 2012. C'est vrai tant pour le Québec que pour le reste du Canada. Car même si l'impôt minier vient d'être augmenté au Québec, d'autres

⁵³ À noter que le gouvernement fédéral offre lui aussi des incitatifs particuliers à l'industrie minière à travers sa propre *Loi de l'impôt sur le revenu*, mais il ne recourt pas à un régime d'imposition distinct, comme les provinces.

⁵⁴ Avec une entrée en vigueur progressive : 14 % à l'adoption du Budget, au printemps 2010, 15 % en 2011, et 16 % à partir du premier janvier 2012. Voir Finances Québec, Budget 2010-2011 – Renseignements additionnels sur les mesures du budget : Section A « Mesures affectant les revenus », p. A.33.

⁵⁵ Tirer profit de l'essor du secteur minier, p. 16.

charges aux entreprises, tous secteurs confondus, ont été réduites ou éliminées : l'impôt sur les sociétés a diminué, et la taxe sur le capital a été progressivement abolie, par exemple⁵⁶.

LE CARACTÈRE CONCURRENTIEL DU QUÉBEC

Une comparaison complexe

Partant de ce portrait global, des observateurs posent la question suivante : les bénéficiaires prévus sont-ils « suffisants » ? Il y a certes plus d'une manière de répondre à cette question, mais la plus simple consiste peut-être à comparer notre régime à celui d'autres régions du pays et du monde.

Cependant, effectuer une comparaison valable est plus complexe qu'il n'y paraît. Au-delà du taux nominal d'imposition ou de redevances, plusieurs éléments influencent le montant qui est réellement perçu par les gouvernements. Tout dépend de la façon dont on définit l'assiette fiscale, c'est-à-dire la base sur laquelle une charge fiscale est calculée. Toutes sortes de crédits, de reports et d'autres dispositions spéciales s'enchevêtrent et rendent difficile la présentation d'un portrait simple. Même l'ancien premier ministre Jacques Parizeau, qui a longtemps été ministre des Finances, après avoir étudié la question et en avoir discuté avec des fonctionnaires du ministère des Finances du Québec, parlait « d'une formule compliquée dont il est difficile de saisir les effets combinés »⁵⁷.

Ainsi, l'augmentation subite du total des revenus miniers perçus n'est pas seulement attribuable au changement de taux, mais plutôt à l'ensemble des mesures touchant l'assiette fiscale. L'impact de ces « effets combinés » semble avoir été plus important que ce que le ministère des Finances avait estimé. Les documents budgétaires prévoyaient en effet que les nouvelles mesures permettraient d'en obtenir 32 millions de dollars supplémentaires en 2010-2011 par rapport aux 99 millions de dollars récoltés en 2009-2010⁵⁸. Dans les faits, comme on l'a indiqué plus haut, le total s'est finalement élevé à 304 millions de dollars.

Le Québec par rapport au reste du Canada⁵⁹

Depuis 2003, malgré le contexte d'augmentation des prix des métaux dans le monde, la tendance des autres administrations publiques canadiennes a été de réduire les charges imposées aux entreprises minières⁶⁰. Comme on l'expliquait plus tôt, les régimes de taxation minière des provinces canadiennes diffèrent sensiblement les uns des autres dans leurs choix de l'assiette fiscale et du type d'impôt ou de redevance qui est prélevé.

⁵⁶ Voir Ressources naturelles Canada, *Bulletin d'information – Imposition des revenus miniers en 2012 – Comparaison du Canada avec les autres pays*, juin 2011, Tableau: « Évolution des taux d'imposition prévus par la loi, 2003-2012 », : www.rncan.gc.ca/mineraux-metaux/industrie-marches/3726.

⁵⁷ Jacques Parizeau, Les stratégies du Plan Nord, allocution présentée au colloque « Développement minier : un nouveau modèle pour le Québec » (IREC/HEC), 22 novembre 2011, p. 12.

⁵⁸ Budget 2010-2011 – Renseignements additionnels sur les mesures du budget : Section C « Impact financier des mesures du budget 2010-2011 », p. C.4; et Tirer profit de l'essor du secteur minier, p. 14.

⁵⁹ Sauf indication contraire, les informations de cette section viennent de PricewaterhouseCoopers, *Digging Deeper – Canadian Mining Taxation*, 2011.

⁶⁰ Ressources naturelles Canada, *Bulletin d'information – Imposition des revenus miniers en 2012 – Comparaison du Canada avec les autres pays*, juin 2011 : www.rncan.gc.ca/mineraux-metaux/industrie-marches/3726.

Voici un portrait très schématique des régimes des cinq plus grandes provinces productrices : l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Québec, la Saskatchewan, et Terre-Neuve-et-Labrador. Notons qu'au-delà de l'existence de plusieurs crédits et dispositions spéciales, qui ne sont pas tous énumérés ici, le Québec et l'Ontario ont les régimes les plus simples.

QUÉBEC
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un impôt de 16 % sur les profits. ▪ Il existe aussi des allocations pour le traitement et la transformation, de même que pour les mines nordiques.
ONTARIO
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un impôt de 10 % sur les profits supérieurs à 500 000 \$. ▪ Le régime général comporte une exception : les diamants sont traités à part avec une redevance sur la valeur nette de production (ce qui se rapproche de la notion de profit); le montant à payer est le plus petit de 13 % de la valeur nette de production ou d'un taux progressif variant entre 5 % et 14 %. ▪ Il existe aussi des crédits pour le traitement et la transformation.
COLOMBIE-BRITANNIQUE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 % sur le produit net des ventes (ce qui se rapproche de la notion de profit, mais exclut les investissements initiaux et les coûts d'immobilisation). ▪ 13 % sur le revenu net (soit le produit net des ventes défini ci-haut, auquel on soustrait les investissements initiaux et les coûts d'immobilisation). ▪ L'impôt de 2 % est déductible des montants à payer en vertu du taux 13 %; en d'autres mots, l'impôt du 2 % agit partiellement comme un impôt minimum.
SASKATCHEWAN
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le régime de taxation minière de la Saskatchewan comporte des taux différents appliqués en fonction du minerai extrait. Les principales productions de la province sont la potasse et l'uranium. ▪ Pour la potasse : une redevance sur la valeur brute produite sur les terres de la Couronne : de 2,1 % à 4,5 % selon la concentration du minerai; un impôt sur les profits de 15 % pour les profits inférieurs à 59,95 \$/tonne à 35 % pour les profits supérieurs à 59,95 \$/tonne; les redevances payées peuvent être déduites de l'impôt à payer sur les profits, les redevances agissant donc comme un impôt minimum sur la valeur brute de production; et un crédit pour les ressources naturelles de 1 % de la valeur des ventes peut aussi être appliqué. ▪ Pour l'uranium : une redevance de base de 5 % sur la valeur brute de production; une redevance supplémentaire sur les revenus, à taux progressif en fonction du prix de l'uranium (varie entre 0 % et 15 %); et le crédit pour les ressources naturelles de 1 % de la valeur des ventes s'applique aussi à l'uranium. ▪ Pour le charbon : une redevance, de 15 % sur la valeur de production pour les mines exploitées sur les terres de la Couronne et de 7 % pour les autres; et le crédit pour les ressources naturelles de 1 % de la valeur des ventes s'applique aussi au charbon. ▪ Pour les diamants⁶¹ : une redevance de base de 1 % sur la valeur de production (avec un congé de taxe pour les 5 premières années); et un taux progressif s'applique ensuite à un maximum de 10 %. ▪ Pour les métaux de base et métaux précieux⁶² : une redevance sur le profit net de 5 % en dessous d'un seuil, établi en volume; et 10 % par la suite.
TERRE-NEUVE ET LABRADOR
<ul style="list-style-type: none"> ▪ On peut résumer en parlant d'un taux réel de 16 % sur les profits⁶³. ▪ Techniquement, le taux se calcule comme suit : un impôt de 15 % sur les profits, calculés sur 80 % des revenus (en raison d'une « allocation pour redevances », ou <i>royalty allowance</i> équivalente à 20 % des revenus), auquel s'ajoute un impôt de 20 % sur l'« allocation pour redevances » elle-même; il faut ajouter un impôt variable appliqué aux bénéficiaires de redevances, perçu à la source par la compagnie émettrice; et finalement, il existe aussi des crédits pour le traitement et la transformation.

Sans aller dans le détail, une analyse récente de la firme comptable PricewaterhouseCoopers montre que, lorsqu'on additionne les charges fiscales provinciales et fédérales, le Québec est désormais une de celles qui exigent le plus des sociétés minières, parmi les grandes provinces productrices⁶⁴.

La firme comptable a réalisé des comparaisons interprovinciales en prenant un modèle de mine d'or hypothétique qui exploiterait un site sur une période de 13 ans. Le tableau suivant montre les charges fiscales totales que cette entreprise paierait dans chaque province. Une simulation identique avait été

⁶¹ Il n'y a pas encore de production de diamants en Saskatchewan, mais il y a des travaux d'exploration.

⁶² À noter que dans cette catégorie, seul l'or est produit en Saskatchewan en quantités modestes.

⁶³ Tirer profit de l'essor du secteur minier, p. 22.

⁶⁴ *Digging Deeper* – Canadian Mining Taxation, p. 47.

réalisée en 2007, ce qui permet de voir l'évolution de la place du Québec au sein du Canada à ce chapitre⁶⁵.

CHARGES FISCALES TOTALES EXIGÉES D'UNE MINE D'OR HYPOTHÉTIQUE			
2007		MAINTENANT	
Terre-Neuve-et-Labrador	42,7 %	Terre-Neuve-et-Labrador	41,2 %
Colombie-Britannique	42,1 %	Québec	40,9 %
Saskatchewan	41,2 %	Colombie-Britannique	37,3 %
Ontario	40,1 %	Saskatchewan	35,5 %
Québec	35,4 %	Ontario	29,8 %

Sources : PricewaterhouseCoopers, *Digging Deeper – Canadian Mining Taxation*, 2011, p. 47, et PricewaterhouseCoopers, *Canadian Mining Taxation*, 2007 Edition, p. 41.

En conclusion, on peut conclure de ces chiffres que le Québec a, globalement, rattrapé son retard par rapport au reste du Canada. Et qu'il est même plus exigeant que la plupart de ses compétiteurs concernant la taxation minière, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador.

⁶⁵ PricewaterhouseCoopers, *Canadian Mining Taxation*, 2007 Edition, 2007, p. 41.

Le Québec par rapport au reste du monde

Là encore, une véritable comparaison est difficile, puisqu'il faudrait prendre en considération l'ensemble du système fiscal et de l'environnement réglementaire propre à chaque pays. Néanmoins, Ressources naturelles Canada a récemment fait une étude comparative d'un certain nombre de juridictions sur la base d'un scénario de mine hypothétique. Cette mine hypothétique est une mine de métaux communs (cuivre, nickel, plomb, zinc, etc.)⁶⁶.

Ressources naturelles Canada a déterminé un « taux d'imposition effectif moyen », c'est-à-dire l'impôt sur les profits (« revenu net ») qui serait réellement payé par une mine sur l'ensemble de sa durée de vie, imposée à 18 ans pour les fins du calcul, en se basant sur les régimes miniers des différents pays, provinces et États. Ce taux d'imposition effectif moyen prend en compte l'ensemble des charges fiscales fédérales et provinciales qui s'appliqueraient à cette mine.

Dans l'évaluation de Ressources naturelles Canada, les provinces et territoires canadiens ont été comparés à des pays producteurs (Chili, Afrique du Sud, Mongolie, Mexique, Tanzanie, Pérou, Indonésie), à deux États australiens, et à deux États américains : l'Alaska et le Nevada, ce dernier ayant les charges fiscales les plus basses des États-Unis pour les entreprises minières.

L'étude rappelle que les redevances sont parfois basées sur les profits (Canada, Alaska et Indonésie dans le futur), ou sur la valeur de production (Afrique du Sud et Chili), ou un mélange des deux comme en Australie, ou le mode de calcul est en cours de réforme (on y revient dans le prochain encadré).

Le « taux d'imposition effectif moyen » calculé par Ressources naturelles Canada se situe dans une fourchette allant de 20 à 25 % pour la plupart des provinces (y compris le Québec, à près de 25 %). Seuls Terre-Neuve-et-Labrador et le Yukon imposent des taux plus élevés qui se rapprochent de 30 %⁶⁷.

À l'échelle mondiale, les provinces et territoires canadiens se classent très bien. Ils offrent des taux d'imposition plus faibles que toutes les autres juridictions présentées, à l'exception de trois juridictions : l'Alaska et le Nevada ont des taux plus bas que toutes les provinces, et le Chili devance le Québec de peu.

Toutes les autres juridictions imposent un taux d'imposition effectif moyen plus élevé : près de 45 % en Afrique du Sud, 65 % en Australie méridionale, et jusqu'à 80 % en Australie occidentale.

D'ailleurs, l'analyse de Ressources naturelles Canada souligne que plusieurs pays, dont l'Australie, ont, ces dernières années, commencé à revoir leur régime d'imposition afin de mieux refléter les variations des prix des métaux et la hausse des profits. Ces réformes impliquent souvent l'imposition de taux progressifs et de redevances basées sur la valeur des ventes, plutôt que seulement sur les profits)⁶⁸.

⁶⁶ Pour cette section, sauf indication contraire, voir *Bulletin d'information – Imposition des revenus miniers en 2012 – Comparaison du Canada avec les autres pays*, juin 2011 : www.rncan.gc.ca/mineraux-metaux/industrie-marches/3726.

⁶⁷ On constate que ces taux s'éloignent sensiblement de ceux obtenus par PricewaterhouseCoopers. Cela est dû à l'utilisation d'hypothèses différentes dans la construction des modèles. Retenons que le régime québécois « gagne des points » dans le modèle de Ressources naturelles Canada parce que les déductions qu'il accorde sont accessibles rapidement dans la vie d'une mine. Retenons aussi que l'important est la valeur comparative de l'étude.

⁶⁸ Bulletin d'information – Imposition des revenus miniers en 2012 – Comparaison du Canada avec les autres pays....

Le cas australien

L'Australie a fait beaucoup parler d'elle ces derniers temps, en raison de l'augmentation prévue de l'impôt minier fédéral. Le projet de loi qui apporte les modifications, le *Minerals Resource Rent Tax Bill*, a été adopté en novembre dernier par la chambre basse du parlement australien⁶⁹. Au moment d'écrire ces lignes, il n'avait pas encore été approuvé par le sénat.

Si elle est adoptée, la loi imposera un impôt fédéral de 30 % sur les profits des entreprises qui exploitent le fer et le charbon, les autres étant exclues de la réforme. Avec les diverses déductions applicables, le taux réel devrait toutefois se rapprocher de 22,5 %. Le taux sera appliqué de façon progressive à partir d'un seuil de profits de 75 millions de dollars australiens et s'appliquera pleinement à partir de 125 millions de dollars australiens, cette monnaie étant pratiquement à parité avec le dollar canadien.

Les compagnies qui contribueront le plus à ce nouvel impôt seront BHP Billiton, dont les profits étaient de 22 milliards de dollars en 2010⁷⁰, de même que Xstrata et Rio Tinto. Les revenus supplémentaires attendus de cette nouvelle taxe s'élèvent à près de 11 milliards de dollars australiens pendant les trois premières années d'application de la taxe. Cela dit, les petites compagnies et les compagnies d'exploration estiment cette nouvelle taxe injuste.

La position du Québec

Si le Québec compte maintenant parmi les administrations publiques les plus exigeantes au Canada, il demeure en bonne position pour soutenir la comparaison internationale. Fait non négligeable à cet effet, il convient de mentionner que plusieurs facteurs entrent en ligne de compte dans la décision d'une entreprise d'ouvrir une mine :

- le prix du minerai sur les marchés et les perspectives d'avenir;
- la qualité du gisement dont, principalement, la teneur (ou degré de concentration) du minerai et son accessibilité en fonction de la profondeur, du type de terrain et d'autres considérations;
- la qualité des infrastructures, notamment pour l'accès à la mine de même que pour le transport, (expédition, chemin de fer, ports, etc.);
- la qualité de la main-d'œuvre;
- la stabilité politique;
- le régime fiscal;
- et plus généralement, la qualité et la disponibilité de données géologiques actuelles, au moins pour la phase d'exploration.

Le régime fiscal n'est donc pas le seul critère, et il n'est pas nécessairement le plus important dans une décision d'investissement⁷¹. Les conditions géographiques, économiques et politiques sont extrêmement diversifiées. La proximité par rapport aux marchés, la qualité des gisements, les coûts d'énergie et de transport, les questions liées à la stabilité politique ne sont que quelques-uns des facteurs qui entrent dans le coût d'un projet et qui varient sensiblement d'un pays à l'autre.

Lorsqu'on considère l'ensemble des facteurs de décision, le Québec se positionne de façon avantageuse, comme une enquête annuelle de l'Institut Fraser le confirme d'année en année⁷². Cette enquête rejoint

⁶⁹ Voir « The Minerals Resource Rent Tax Bill passed Parliament just before 3 AM », *The Australian*, 24 novembre 2011; « Mining tax a step closer for Australia after passing Lower House », *The Guardian*, 23 novembre 2011 et Ben Sharples, « Australia's Lower House Passes Mining Tax as Greens Back Legislation », *Bloomberg*, 22 novembre 2011.

⁷⁰ Duncan Kennedy, reportage à la *BBC*, 22 novembre 2011 : www.bbc.co.uk/news/business-15849226.

⁷¹ Ressources naturelles Canada, Bulletin d'information – Imposition des revenus miniers en 2012 – Comparaison du Canada avec les autres pays.

⁷² Voir la plus récente : Fred McMahon et Miguel Cervantes, *Fraser Institute Annual Survey of Mining Companies, 2011-2012*, Fraser Institute, 2012.

des centaines de décideurs du secteur minier, cadres d'entreprises minières d'exploration et d'exploitation, consultants, etc. Ces personnes sont interrogées sur un ensemble étendu d'aspects qui influencent leur travail : la réglementation environnementale, le régime de taxation minière, la qualité de la main-d'œuvre, la qualité des données géologiques, l'appui des communautés au développement minier, et plusieurs autres, tout en tenant compte du potentiel minier. La dernière version de l'enquête touchait 93 territoires répartis sur toute la planète.

À partir des données de l'enquête, qui est basée sur les perceptions des décideurs du secteur minier, l'Institut Fraser construit un index (le *Policy Potential Index*), afin d'indiquer si tel ou tel ensemble de politiques gouvernementales locales encourage ou décourage l'investissement. Depuis le début de la décennie 2000, le Québec se classe parmi les 10 premiers territoires au monde au regard de cet index. Après avoir été au premier rang pendant trois années consécutives, il s'est placé au quatrième rang l'an dernier, puis au cinquième dans la dernière version de l'enquête⁷³.

L'Institut relie ce recul au rehaussement de l'impôt minier instauré en 2010 et à l'incertitude qui entoure la réforme de la *Loi sur les mines*⁷⁴. Parallèlement, deux autres données de l'enquête peuvent être mentionnées :

- lorsqu'on demande aux décideurs miniers quel est le territoire dans le monde qui est le plus favorable à l'activité minière, c'est le Québec qui est mentionné le plus souvent, loin devant toutes les autres juridictions⁷⁵;
- lorsqu'on demande aux décideurs miniers d'évaluer le potentiel minéral en tenant compte des règles en vigueur concernant l'utilisation du territoire, le Québec se classe au neuvième rang mondial⁷⁶.

Le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, Serge Simard, a d'ailleurs déjà qualifié le Québec de « paradis des mines » en 2009⁷⁷.

L'Institut Fraser s'attend toutefois à ce que la place du Québec se modifie dans le futur si le projet de loi 14 est adopté⁷⁸. Il est difficile de prévoir avec certitude l'impact de l'adoption du projet loi. Bien qu'il soit discuté depuis un certain temps, les investissements miniers ne semblent pas avoir subi de contrecoup pour le moment.

En effet, les données sur les intentions d'investissement pour l'année 2011 faisaient état d'un montant record pour l'exploration (718 millions de dollars), et de sommes très élevées pour l'aménagement de complexes miniers (2,2 milliards de dollars, au deuxième rang après l'année record de 2010⁷⁹).

Toutefois, plusieurs acteurs du secteur minier ont exprimé des inquiétudes sur la vitalité future de l'industrie dans le cas où le projet de loi était adopté. Ils craignent un impact important, notamment sur l'exploration et, à terme, sur l'exploitation⁸⁰.

⁷³ Fraser Institute Annual Survey of Mining Companies, pp. 9-10.

⁷⁴ Fred McMahon et Jean-François Minardi, « La réputation du Québec auprès de l'industrie minière mondiale est en déclin, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta sont les provinces les plus attrayantes pour investir », communiqué, 23 février 2012 : www.fraserinstitute.org/fr/research-news/news/display.aspx?id=18047.

⁷⁵ Fraser Institute Annual Survey of Mining Companies, p. 127.

⁷⁶ Fraser Institute Annual Survey of Mining Companies, p. 14.

⁷⁷ Louis-Gilles Francoeur, « Rapport du Vérificateur général sur les mines – Amir Khadir veut qu'on mette fin au pillage », *Le Devoir*, 3 avril 2009. Voir aussi « Gaz de schiste – Québec dans le viseur du Vérificateur », TVA, 21 mars 2011.

⁷⁸ Jean-François Minardi, « Le projet de loi 14 risque de faire fuir les investisseurs », Institut Fraser, 15 septembre 2011, et Fred McMahon et Jean-François Minardi, « La réputation du Québec auprès de l'industrie minière mondiale est en déclin, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta sont les provinces les plus attrayantes pour investir », communiqué, 23 février 2012.

⁷⁹ Mines en chiffres..., p. 2.

⁸⁰ Alexandre Shields, « Dispute autour de la poule aux œufs d'or », *Le Devoir*, 24 août 2011.

Des éléments de discussion sur les interventions gouvernementales touchant l'industrie minière

Malgré les mesures de redressement introduites dans le budget 2010-2011, la discussion sur le l'imposition minière s'est poursuivie et certains croient qu'il est encore possible de bonifier le régime. Avant de présenter les éléments de ces échanges, posons quelques considérations générales⁸¹.

On l'a vu plus haut, le Québec base son impôt minier sur les profits. L'avantage de ce système est qu'il permet de traiter équitablement chaque entreprise, puisque les coûts de production varient d'un site d'exploitation à l'autre. C'est une souplesse que n'aurait pas une redevance basée sur la valeur de la substance minérale⁸². Ce système permet aussi de ne pas étouffer des projets en démarrage avec des charges trop élevées.

L'inconvénient de ce régime est toutefois qu'il peut « échapper » des revenus, comme ça a été le cas au Québec pendant plusieurs années. Par diverses opérations comptables autorisées par le système fiscal (crédits, reports, etc.), il est parfois possible de diminuer le profit et, conséquemment, l'impôt à payer.

Un système de redevances basées sur la valeur de production ou sur les quantités produites a les effets opposés : il est simple à administrer et « n'échappe » pas de revenus. Toutefois, il est plus rigide et ne permet pas de prendre en compte la diversité des situations concrètes. Ce genre de système peut donc à l'occasion empêcher des projets de voir le jour, ou d'atteindre leur potentiel de développement maximal.

Comme on l'a vu, certaines provinces canadiennes ont opté pour des formules hybrides, dans le but de tirer avantage de chacune des formules. Et certaines des propositions avancées pour bonifier le régime québécois comportent aussi des éléments mixtes. Par exemple, la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! propose de percevoir, à la place ou en plus de l'impôt sur les profits, une redevance « plancher », calculée sur la valeur brute de production, et qui pourrait de plus être ajustée selon les prix des métaux⁸³.

L'organisme suggère en même temps de créer un fonds de restauration des sites miniers abandonnés financé par une redevance spéciale. La CSN adopte la même position afin de réduire l'empreinte écologique de l'industrie minière⁸⁴. Par ailleurs, la Coalition préconise aussi l'augmentation générale du niveau des perceptions afin de créer un « fonds souverain » d'une valeur de 25 milliards de dollars en 25 ans, sur le modèle de ce que la Norvège a fait avec le pétrole⁸⁵. Elle est rejointe en cela par le Syndicat des Métallos, affilié à la FTQ⁸⁶, et par des chercheurs universitaires⁸⁷.

Une autre proposition consiste à moduler le taux d'imposition en fonction du prix des métaux, dans l'optique de récupérer une plus grande part de ce que certains appellent les « superprofits » (une

⁸¹ Pour prendre connaissance d'une discussion complète des modèles de taxation minière et de leurs effets, voir James Otto *et al.*, *Mining Royalties – A Global Study of Their Impact on Investors, Government and Civil Society*, The World Bank, 2006.

⁸² Discussions avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et le ministère des Ressources naturelles du Canada pour cette introduction.

⁸³ Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!, mémoire présenté sur le projet de loi 14, p. 4.

⁸⁴ Mémoire de la CSN sur le projet de loi 14, p. 14.

⁸⁵ Paul Journet, « Mines : le modèle norvégien rapporterait 25 milliards au Québec », *La Presse*, 25 août 2011. Le fonds souverain de la Norvège, qui tire ses revenus des hydrocarbures (extrêmement profitables), avait une valeur marchande globale de 525 milliards de dollars au 31 décembre 2010. Voir : *Norges Bank Annual Report 2010*, « Norge's Bank Activities », p. 131 : www.norges-bank.no/Upload/82632/activities.pdf. Conversion monétaires réalisée avec les taux de la Banque du Canada : www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/moyennes-mensuelles-dix-dernieres-annees/.

⁸⁶ Michel Corbeil, « Plan Nord : la Norvège, l'exemple à suivre », *Le Soleil*, 18 novembre 2011; Daniel Roy [directeur du syndicat des Métallos (FTQ)], *Développons avec vision – Rapport du directeur*, novembre 2011.

⁸⁷ Yvan Allaire et Mihaela Firsrotu, « *Nés pour un p'tit pain* » ou « *Maîtres chez nous* »? *Pour une nouvelle politique des ressources naturelles*, Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, 11 mai 2011.

formule qu'on voit notamment dans le domaine des hydrocarbures) : les prix de certains métaux atteignent actuellement des sommets inégalés et les seuils de rentabilité et de profitabilité « acceptables » ont été dépassés depuis longtemps⁸⁸. Ainsi, selon ce modèle, une fois que les compagnies auraient été assurées de profits appréciables, l'État pourrait augmenter sa ponction sur la partie qu'on appelle les « superprofits ».

Dans le modèle d'une mine d'or fictive de PricewaterhouseCoopers, présenté plus haut, certains observateurs ont fait remarquer que même si le Québec imposait désormais des charges fiscales plus élevées que les autres provinces, le « taux de rendement interne » (une mesure du rendement chez les entreprises) restait très élevé, à 71%. D'après cette analyse, c'est un rendement beaucoup plus élevé que ce qui serait plus strictement nécessaire pour attirer des investisseurs. À preuve, on indique par exemple qu'en ce qui touche au pétrole. Les taux de taxation varient énormément d'un pays à l'autre, mais comme les rendements sont tellement élevés, cela n'empêche pas les entreprises d'investir dans des pays où l'impôt est effectivement élevé.

À ce titre, les partisans d'une plus grande taxation des profits des minières estiment que bien qu'il existe des risques intrinsèques à l'activité minière, ceux-ci sont compensés partiellement par les différentes aides fiscales à l'exploration. Surtout, lorsqu'un gisement est bien caractérisé, le risque baisse sensiblement.

Dernier argument en faveur d'une taxation plus importante des profits : les ressources minérales sont de propriété collective dans notre régime juridique, alors il apparaîtrait normal que les bénéficiaires qui y sont associés retombent au moins en partie dans les mains de leurs véritables propriétaires.

Sur un autre plan, bien qu'il ne s'agisse pas d'impôt ou de redevance proprement dit, plusieurs voix se font entendre pour que l'État augmente sa participation dans le secteur des ressources naturelles en créant une nouvelle société d'État spécialisée dans les ressources naturelles. L'idée est, d'une part, d'augmenter la part des profits qui reviendrait aux Québécois et, d'autre part, de garder un certain contrôle sur ces ressources stratégiques, comme le font plusieurs pays dans le monde⁸⁹.

Cette société d'État pourrait agir comme maître d'œuvre du développement minier, amener une vision à long terme et développer une stratégie de développement d'ensemble du secteur. Cette proposition ne mènerait pas pour autant à une nationalisation complète du secteur : il existe dans le monde plusieurs sociétés d'État « hybrides », par lesquelles un gouvernement peut posséder une participation dans une entreprise stratégique, sans pour autant en être l'actionnaire principal⁹⁰.

Peu importe le modèle choisi, certains font remarquer que les Québécois sont fiers d'Hydro-Québec et en concluent qu'ils n'auraient donc pas à craindre de renouveler l'expérience dans un autre secteur de ressources naturelles. Pour sa part, la SOQUEM⁹¹ a connu des périodes creuses, mais elle aussi connu des succès : la mine Doyon en Abitibi-Témiscamingue, (or), la mine de sel aux Îles-de-la-Madeleine, la mine de niobium Niobec (Saguenay-Lac-Saint-Jean) et la future mine de diamants Renard. Finalement,

⁸⁸ « Nés pour un p'tit pain » ou « Maîtres chez nous »?... p. 4, et Yvan Allaire, « Pour un nouveau modèle d'affaires dans le secteur de l'exploitation minière », présentation au colloque *Développement minier : un nouveau modèle pour le Québec*, organisé par l'Institut de recherche en économie contemporaine et la direction du développement durable des HEC, 22 novembre 2011, p. 12 : www.hec.ca/developpement_durable/evenements/colloque_mines.html.

⁸⁹ Idée défendue notamment par Yvan Allaire et Mihaela Firsiroiu (« Nés pour un p'tit pain » ou « Maîtres chez nous »?), le syndicat des Métallos (FTQ), la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! et Jacques Parizeau (présentation au colloque de l'IREC à HEC Montréal).

⁹⁰ « Nés pour un p'tit pain » ou « Maîtres chez nous »?... pp. 4-5.

⁹¹ Créée en 1965 à titre de société d'État, la *Société québécoise d'exploration minière* continue depuis le 2 juillet 1998 son existence sous l'autorité de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec), sous la dénomination sociale de SOQUEM INC., une filiale à part entière d'Investissement Québec.

d'autres États se sont impliqués avec succès dans le domaine des ressources naturelles, par exemple, Statoil pour le pétrole en Norvège, Vale pour les mines au Brésil, ou encore Wisco dans le domaine de la sidérurgie chinoise.

Une autre intervention gouvernementale souhaitée par certains observateurs et certains acteurs concerne le niveau de transformation québécoise, qu'ils jugent trop faible. Par exemple, le syndicat des Métallos de la FTQ s'inquiète de voir que plusieurs projets liés au minerai de fer sur la Côte-Nord impliquent l'exportation directe du concentré, sans passer par l'étape du bouletage⁹². Les réflexions récentes qu'a reprises l'entreprise ArcelorMittal⁹³, au sujet de ses intentions annoncées de construire une nouvelle usine de transformation pourraient contribuer à ces préoccupations. De façon plus générale, on considère que le Québec transforme peu ses ressources minières (que ce soit à la première, deuxième ou troisième transformation), et que c'est là une opportunité de développement économique⁹⁴ que le Québec devrait saisir bien davantage. Le président du syndicat des Métallos suggère pour sa part d'imposer une fiscalité plus lourde aux entreprises qui n'effectuent pas de deuxième et de troisième transformation localement⁹⁵.

À ce type de propositions, l'industrie répond qu'il serait illusoire d'espérer conjuguer le développement qu'on peut souhaiter de la filière minière, avec une volonté d'obtenir pour la communauté, de la part de l'industrie, des revenus qu'elle jugerait trop élevés. L'industrie rappelle à cet effet que les profits peuvent être élevés au stade de l'exploitation, mais qu'ils cachent parfois de nombreuses années de coûteux investissements en exploration.

L'industrie estime donc que de trop grandes ponctions fiscales pourraient décourager les investissements en exploration. S'il est vrai que les ressources minérales, elles, ne bougent pas et ne s'envoleront pas du jour au lendemain – un argument avancé par ceux qui souhaitent rehausser l'impôt minier –, les investissements en exploration peuvent être relocalisés facilement⁹⁶. Ainsi, si le Québec devenait un terrain moins favorable aux investissements miniers, il pourrait voir réduits les bénéfices qui y sont associés en termes d'emploi, de développement économique régional et national, etc.

Dans le même esprit, bien que les techniques d'exploitation soient maîtrisées, ce qui peut donner l'impression que l'exploitation minière est « sans risque », le risque n'est jamais nul : il arrive que l'exploitation doive cesser subitement en raisons d'événements imprévus, comme dans le cas de la mine Goldex (en raison d'un problème de structure), ou encore qu'elle soit retardée parce que le minerai est plus difficile à atteindre que prévu.

Par ailleurs, les investissements requis pour l'exploration puis l'exploitation d'une mine sont très importants. Et le secteur minier s'expose aussi à des pertes importantes lorsque surviennent des problèmes techniques dans l'exploration ou l'exploitation, ou que le prix des métaux chute sur les marchés. À l'argumentaire des « superprofits », des gens de l'industrie posent la question du traitement fiscal qu'il faudrait alors accorder aux « superpertes » qui peuvent exister dans certains cas.

⁹² Daniel Roy, [directeur du syndicat des Métallos (FTQ)], *Développons avec vision – Rapport du directeur*, novembre 2011, p. 7.

⁹³ Alexandre Shields, « ArcelorMittal pourrait perdre son tarif préférentiel d'électricité », *Le Devoir*, 29 février 2012 et Michel Corbeil, « Tarifs préférentiels : révision possible pour Arcelor » *Le Soleil*, 29 février 2012.

⁹⁴ En plus du rapport de Daniel Roy, voir les présentations de Denis L'Homme et Jacques Fortin aux colloque *Développement minier : un nouveau modèle pour le Québec*, organisé par l'Institut de recherche en économie contemporaine et la direction du développement durable des HEC, 22 novembre 2011.

⁹⁵ *Développons avec vision...*, p. 20.

⁹⁶ Bryan Coates [vice-président Finances et chef de la direction financière à la Corporation minière Osisko], « Industrie minière : entre rêve et réalité », lettre ouverte au *Devoir*, 9 février 2012.

Des observateurs de l'industrie soulignent aussi que le développement minier est cyclique, et que si les profits sont surtaxés en période faste, il ne restera plus rien pour investir dans les périodes de cycle baissier où les années sont plus creuses⁹⁷.

Finalement, de façon plus générale, l'industrie minière rappelle que plusieurs autres secteurs bénéficient d'aides fiscales ou d'aides directes de l'État (subventions, investissements, etc.), et que ces aides peuvent être assez significatives, comme dans les cas de l'aérospatiale, de l'industrie pharmaceutique, du jeu vidéo, des pâtes et papiers, et ainsi de suite.

Pour ce qui est de la création d'une société d'État des ressources naturelles, l'industrie affirme que le gouvernement n'a pas toujours eu la main heureuse dans ses interventions économiques, notamment dans le secteur des ressources naturelles, mentionnant par exemple ses initiatives passées touchant La Sidérurgie du Québec (Sidbec) ou la Société nationale de l'amiante, que l'État québécois a finalement revendue à des intérêts privés en subissant une perte majeure⁹⁸.

Certains s'inquiètent aussi de l'idée de forcer les entreprises à effectuer la transformation ici, alors que des décisions touchant ces questions sont prises sur la base de critères économiques fondamentaux sur lesquels nous avons peu de prise : par exemple, le fait que les entreprises de transformation préfèrent être situées près des marchés de consommation, comme en Asie, par exemple⁹⁹.

Par ailleurs, l'industrie avance aussi que le Québec n'est pas nécessairement perdant au jeu des échanges commerciaux : s'il est vrai que nous exportons beaucoup de matières non transformées, nous en importons aussi beaucoup. Il y a même des années où nous sommes un importateur net de matières minérales non transformées¹⁰⁰.

LE MAIN-D'ŒUVRE, SA FORMATION, SON EXPERTISE ET LES IMPACTS LOCAUX

Une question de quantité

Si le boom minier que vit le Québec doit se poursuivre, il faudra que les travailleurs soient disponibles pour y contribuer autant que pour en tirer profit. Le défi n'en est pas un de compétence : la main-d'œuvre québécoise est réputée internationalement¹⁰¹. L'enjeu sera plutôt le renouvellement et la formation, dans des délais assez courts, d'un nombre suffisant de travailleurs pour alimenter les projets de développement prévus¹⁰².

⁹⁷ Hélène Baril, « Plan Nord : Doit-on changer les règles du jeu? », *La Presse*, 23 novembre 2011.

⁹⁸ Bryan Coates [vice-président Finances et chef de la direction financière à la Corporation minière Osisko], « Industrie minière : entre rêve et réalité », lettre ouverte au *Devoir*, 9 février 2012.

⁹⁹ Échange entre Denis L'Homme, économiste ancien sous-ministre à l'énergie à Québec et Benoit Longchamps, économiste à l'Association minière du Québec, à l'émission *Dimanche Magazine*, Société Radio-Canada, 27 novembre 2011.

¹⁰⁰ Voir les données du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec à ce sujet : www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/statistiques/apercu-exportations.jsp. Le ministère n'indique toutefois pas la nature de ces matières.

¹⁰¹ Bryan A. Coates, André Le Bel, Robert Wares [membres de la direction d'Osisko], *L'industrie minière québécoise – Une industrie du savoir, créatrice de richesses pour la collectivité*, Osisko, 2011, p. 20.

¹⁰² Émilie Laperrrière, « Boom de l'emploi dans l'industrie minière », *La Presse*, 12 septembre 2011.

Très mécanisé, le secteur minier requiert aujourd'hui une main-d'œuvre qualifiée, soit au niveau professionnel, collégial ou universitaire. En effet, les principaux emplois recherchés dans les prochaines années sont les suivants¹⁰³ :

- opérateur de machineries lourdes;
- opérateur de machineries fixes;
- foreur au diamant;
- mécanicien de machinerie lourde;
- mécanicien industriel;
- technicien minier;
- géologue;
- aide-foreur au diamant;
- journalier;
- opérateur de camions souterrains.

Au total, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines estime que ce seront 12 800 postes qui devront être comblés au cours de la décennie 2010-2020, en tenant compte à la fois des nouveaux projets et des départs à la retraite¹⁰⁴.

Et on peut mentionner au passage que les investissements miniers ont des effets sur d'autres secteurs de main-d'œuvre. Le rehaussement général des salaires provoqué par l'industrie minière affecte les entreprises d'autres domaines d'activité, souvent des PME, qui peineront à suivre cette cadence.

Cette situation est particulièrement importante dans le domaine des services, où les salaires sont généralement plus bas. Certaines entreprises doivent même fermer leurs portes, en raison de l'incapacité à trouver des employés¹⁰⁵. La construction est un autre domaine où la demande de travailleurs est très forte, en raison d'une pénurie de logements qui nécessite de nouvelles constructions¹⁰⁶.

Des institutions qui se développent

Pour répondre à ces besoins, le Québec compte plusieurs institutions d'enseignement et de recherche qui offrent des formations liées au secteur minier. En plus des nombreuses formations professionnelles offertes dans les écoles secondaires, on peut mentionner les cégeps de Sept-Îles, de l'Abitibi-Témiscamingue et de Thetford, qui ont des programmes spécifiques pour le secteur minier.

Du côté universitaire, plusieurs universités ont aussi des programmes pertinents pour le secteur, notamment en géologie, génie géologique et autres disciplines connexes : les universités Laval et McGill, l'École Polytechnique de Montréal, et trois composantes du réseau de l'Université du Québec, l'UQAT, l'UQAC et l'UQAM.

Les nouveaux défis sont importants, mais l'attitude des jeunes travailleurs qualifiés a également changé, notamment en région : ils ont plus tendance à rester ou à revenir chercher du travail dans leur région

¹⁰³ Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines, Estimation des besoins de main-d'œuvre du secteur minier au Québec, 2010-2020.

¹⁰⁴ *Idem*, p. 18.

¹⁰⁵ Voir l'émission *Classe économique*, Société Radio-Canada (radio), émission spéciale en provenance de Sept-Îles, 21 février 2012.

¹⁰⁶ Fanny Lévesque, « Crise aigüe du logement à Sept-Îles », *Le Soleil*, 16 janvier 2012.

d'origine que dans le passé¹⁰⁷. Les bons salaires facilitent aussi la rétention : un mécanicien spécialisé peut maintenant gagner plus de 80 000 \$¹⁰⁸.

Mais si les jeunes des régions sont plus susceptibles de revenir chez eux après des études ou d'autres expériences professionnelles, faire bouger la main-d'œuvre des grands centres vers les régions reste un défi. La qualité de vie et des infrastructures joue certainement un rôle dans ces décisions¹⁰⁹.

Une rareté qui s'accroît

Il importe de souligner ces éléments parce que la crainte d'une pénurie de main-d'œuvre est réelle¹¹⁰. Déjà, la rareté relative de personnel compétente induit une pression à la hausse sur les salaires et les conditions : les employés sont exigeants, ils savent qu'ils peuvent plus aisément changer d'emploi pour améliorer leurs conditions¹¹¹. Et cette concurrence peut être un cauchemar pour les entreprises qui ne sont pas dans le secteur minier : une station-service locale ne peut offrir le même salaire qu'une entreprise minière à ses mécaniciens, qui possèdent des compétences transférables.

Pour donner une idée de la concurrence qui sévit sur le marché de l'emploi minier, rappelons que l'entreprise Xstrata a récemment donné des récompenses financières à ceux qui venaient simplement déposer leur *curriculum vitae* lors d'une séance d'information sur les opportunités d'emploi à la mine Raglan, dans le nord du Québec¹¹². L'exemple de Raglan est emblématique : les besoins en emploi risquent d'être de plus en plus importants dans les régions nordiques, alors que ce sont les régions les moins habitées.

Dans le but d'améliorer la coordination entre la formation et les besoins de l'industrie, le gouvernement du Québec a créé l'Institut national des mines, dont le siège social est à Val-d'Or. L'Institut vise à conseiller la ministre de l'Éducation sur la formation requise dans le domaine minier, à répertorier les besoins de main-d'œuvre et à offrir de la formation¹¹³.

Des préoccupations locales et régionales

Par ailleurs, ce contexte de forte demande est vu comme une opportunité de trouver de nouveaux débouchés pour les travailleurs forestiers, lesquels ont été durement touchés par la crise du secteur forestier ces dernières années¹¹⁴. C'est aussi une occasion de favoriser la formation et l'emploi chez les Autochtones¹¹⁵.

Toutefois, il existe une crainte que ces besoins de main-d'œuvre n'incitent les entreprises à abuser du mode de gestion de la main-d'œuvre qui se résume par l'expression « fly-in/fly-out », soit une approche

¹⁰⁷ Isabelle Grégoire, « La revanche des régions » et « Une mine d'emplois », *L'actualité*, vol. 35 n° 4, 15 mars 2010.

¹⁰⁸ Michel Corbeil, « Boum minier : Gros projets, grosses payes, gros trucks », *Le Soleil*, 17 septembre 2011.

¹⁰⁹ Stéphane Champagne, « Aura-ton assez d'ingénieurs? », *La Presse*, 10 novembre 2011.

¹¹⁰ Stéphane Bégin, « Le recrutement a bonne mine », *Le Quotidien*, 8 février 2012.

¹¹¹ Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, mémoire sur le projet de loi 14, p. 4.

¹¹² Daniel Roy [directeur du syndicat des Métallos (FTQ)], *Développons avec vision – Rapport du directeur*, novembre 2011, p. 10.

¹¹³ Voir le site de l'Institut : www.inmq.qc.ca. Voir aussi Myriam Grenier, « L'institut national des mines étudie les besoins de l'industrie », *Abitibi Express*, 16 février 2012.

¹¹⁴ Idem.

¹¹⁵ Idem.

où les employés viennent travailler pendant une certaine période (fly-in), puis repartent ensuite dans leur région d'origine (fly-out). Les syndicats s'inquiètent notamment du recours à des travailleurs étrangers temporaires, comme on le constate par exemple dans l'industrie des sables bitumineux en Alberta¹¹⁶.

L'autre danger est de favoriser le décrochage scolaire, en raison de l'attrait des emplois dans le secteur minier¹¹⁷. On l'a dit, la plupart des emplois nécessitent une formation de base, mais pour les autres types d'emplois où la formation initiale peut être minimale, c'est un risque auquel il faut porter attention.

On vient aussi de mentionner la pénurie de main-d'œuvre à l'extérieur du domaine minier, qui pousse de nombreux employeurs à embaucher des jeunes qui n'ont pas encore terminé leurs études¹¹⁸.

Dans certaines régions, cette question d'importance nationale qu'est la persévérance scolaire peut devenir, en période de boom minier, un défi important pour lequel les communautés locales et régionales doivent s'assurer de se mobiliser collectivement, afin de maîtriser cet effet pervers d'une croissance qui, autrement, est bienvenue sous plusieurs aspects.

¹¹⁶ *Idem*, p. 12. Michel Corbeil, « Nord québécois : non aux travailleurs jetables », *Le Soleil*, 18 novembre 2011.

¹¹⁷ *Développons avec vision...*, p.13.

¹¹⁸ Voir l'émission *Classe économique*, Société Radio-Canada (radio), émission spéciale en provenance de Sept-Îles, 20 février 2012



Institut du Nouveau Monde
630 Sherbrooke Ouest, Bureau 1030
Montréal, Québec H3A 1E4
Téléphone (514) 934-5999
info@inm.qc.ca, www.inm.qc.ca

